

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
La Cie d'Imprimerie ElectriquePROPRIETAIRES
MILTON McDONALD, - Gérant.

A Montréal (téléphone) 85.00 par semaine

Nouvelles hebdomadaires... 1.00

Édition hebdomadaire... 1.00

Téléphone

Administration, Main 613

Rédaction 3034

On s'abonne dans tous les Bureaux de

Poste du Canada, chez nos agents locaux

et à nos bureaux. Tout doit être adressé

LE JOURNAL,

75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL, 9 JUILLET 1901

EN VILLEGIATURE

Nos abonnés qui désirent

passer l'été en villégiature

voudront bien nous avvertir

le plus tôt possible de leur

changement d'adresse.

Nous acceptons avec plaisir

les renseignements que

l'on voudra bien adresser à

la REDACTION sur ce qui

se passe aux places d'eau.

LA QUESTION DU TRANSPORT

Pour avoir dit que la question

du transport n'est guère plus avancée qu'il

y a cinq ans, M. Monk a été l'objet

d'une attention toute particulière de

la part de la "Patrie". Pourtant la

remarque du député de Jacques-Cartier

est très vraie et l'entretien même de

la "Patrie" en est la meilleure preuve.

Qu'il y a un quel nouveau à Montréal

et d'autres grands projets à l'étude un

peu partout.

Précisément. Et c'est parce qu'il y a

tant de choses en vue que le gouverne-

ment retarde, craint ou ne veut pas

prendre de décision.

Des projets! ah! ce n'est pas cela

qui manque sous l'administration ac-

tuelle, les discours et les vaines dis-

cussions ne manquent point, mais le

fait pratique, le travail qui assure l'a-

vantage à celui qui l'entreprend, nous

ne le voyons pas beaucoup.

M. Laurier, qui ramène l'occupation

de ces questions, comprenant peut-être

tout l'avantage personnel qu'il

pourrait en retirer, proclama un jour

qu'il ne serait satisfait que lorsque

nous verrions passer par le Canada tout

le grain d'exportation de l'ouest. Il y a

de cela quatre ans déjà. Oh en som-

mes-nous? Le Grand Tronc démentait

à Portland faute d'accommodations suf-

fisantes à Montréal.

M. Blair prétend que les vaisseaux

traversant le port peuvent facilement

passer par les canaux, M. Bickerdike dit

que non.

M. Bickerdike affirme que la route du

St-Laurent demande beaucoup d'améli-

orations; le ministre de la marine ré-

plique que tout cela est exagéré.

Quant à Montréal, qu'a-t-on fait de-

puis trois ans? On s'est tirailé, en

courage de chaque côté par les minist-

res.

La même chose s'est vue à Halifax

et à St-Jean, N.B.

Certes, M. Monk a eu cent fois raison

de dire que sur la question du

transport, les ministres ont été incompé-

tents. Quelques-uns d'entre eux sa-

vaient probablement ce qu'il faut faire,

mais ils n'ont pas, faute d'appui, ou

ce qui est pis encore, arrêtés qu'ils

sont dans leurs projets, par les jalousies

de leurs collègues.

Lisez le débat de la dernière ses-

sion et vous aurez l'illusion prise

sur le vif.

Incertitude des ministres, divergences

nombreuses et importantes dans les

rangs ministériels, silence du ministre

des finances, silence aussi du premier

ministre sur tous les points impor-

tants.

Que signifie tout cela?

Que le cabinet ne sait que faire.

L'on prétend étudier la question de-

puis trois ans. Si depuis cette date,

l'on s'était attaché à un seul projet,

concentrant toutes les énergies en sa

réalisation, nous aurions aujourd'hui

au moins une politique arrêtée, tandis

que nous n'en sommes encore qu'à vou-

loir rêver. Par quels moyens? Voilà

ce qu'il faudrait savoir et ce que nous

ignorons.

Afin d'en arriver au point pratique,

M. Monk a suggéré lui-même la nomi-

nation d'une commission d'experts. Un

ministre a dit oui, mais les autres

se sont clos le bec.

Et les choses en sont là.

M. Tarte voyage sur terre et sur mer,

accompagné de thuriféraires pliés à

toutes les courbettes, mais c'est tout.

Encore une fois M. Monk a dit vrai.

LA BONNE FOI DE LA ST-LAWRENCE

POWER CO.

Le 17 juin dernier, le "Herald" fai-

sait la question suivante à M. Davis,

l'auteur de la soumission de la St. Law-

rence Power Co.:

—Mais alors vous n'avez pas l'inten-

tion de fournir la lumière à Montréal

au moyen de votre pouvoir d'eau de

Cornwall?

—Non, répond M. Davis; nous n'avons

jamais eu cette intention.

—Oh se trouve situé votre nouveau

pouvoir, reprend le reporter du "He-

rald"?

—Je préfère ne pas le dire mainte-

nant, répond M. Davis; dans une se-

maine vous saurez tout.

Nous traduisons ces deux demandes

avec les réponses du "Herald" du 18

juin.

Il ressort de ce dialogue, première-

ment que M. Davis avait implicitement

qu'il lui aurait été impossible de

soumissionner à \$54 par lumière, s'il

avait été obligé de transmettre un cou-

rant électrique de Cornwall à Mon-

tréal.

En second lieu, M. Davis confessait

qu'au moment où il signait sa soumis-

sion il ne savait pas d'une manière cer-

taine où il se procurerait un pouvoir

d'eau assez rapproché et assez bon mar-

ché pour remplir son contrat.

Donc il s'ensuit logiquement que M.

Davis a soumissionné en aveugle, au

hasard, parfaitement convaincu que si

ce pouvoir d'eau lui échappait il trou-

verait bien moyen de se faire rembour-

ser son dépôt de \$50,000, avec quelque

chose en plus pour l'indemniser de ses

frais, sans et démenties.

Donc sa soumission n'était pas de

bonne foi.

De fait, elle aurait dû être écartée

séance tenante.

Autre considération.

Si M. Davis ne savait pas où serait

situé son nouveau pouvoir d'eau le 17

juin, est-ce que la majorité des mem-

bres du Comité de l'Éclairage et plus

tard la majorité du Conseil avaient

tort d'exiger des renseignements

sur la St. Lawrence Power Co., sa

constitution, son capital souscrit, son

bureau de direction, afin de s'assurer de

la bonne foi des offres de cette compa-

gnie?

Est-ce que ce n'était pas leur devoir

au contraire de prendre toutes leurs

précautions afin d'empêcher la répétition

de l'affaire Coates?

Nos échevins ont eu raison, on le voit

maintenant, de se mettre en garde con-

tre une soumission dont le chiffre était

trop au-dessous des cinq autres compa-

gnies pour n'être pas suspect à première

vue.

Depuis, c'est-à-dire dans les derniers

jours de juin, le "Herald" a appris que

le nouveau pouvoir d'eau de la St. Law-

rence Power Co. serait fourni par le

canal Soulanges.

Encore le public se trouve en face

de difficultés nouvelles, car si la sou-

mission de M. Davis est acceptée la na-

ture même de son pouvoir d'eau sera

une source incessante de troubles et

d'embarras de toute espèce pour la ville

de Montréal.

D'abord, le canal Soulanges a été

construit pour la navigation, et ce n'est

que subsidiairement que le gouverne-

ment peut permettre l'utilisation du

surplus des eaux pour des fins indus-

trielles.

Qu'un accident se produise, qu'une

porte d'écluse soit emportée, qu'un na-

vire avarie ait lieu, choses qui arrivent

si fréquemment sur tous les canaux, aus-

sitôt l'administration ferme la prise

d'eau, et tous les pouvoirs d'eau sont

arrêtés, tant que l'accident n'est pas

réparé.

Et cela peut durer quelques heures,

quelques jours et quelquefois davan-

tage. Quant au frasil, ce cauchemar de la

"Lachine", ne sait-on pas qu'il est bien

plus fréquent, plus considérable et plus

redoutable sur les canaux qu'en pleine

eau courante?

Dire que les ingénieurs du canal Sou-

langes ont prévu ce cas et l'ont rendu

impossible, c'est ou se tromper soi-même

ou vouloir tromper les autres.

Le canal Soulanges a été construit

pour la navigation et pour aucun au-

tre objet. Le gouvernement prévoit, et

nous le souhaitons, que le port de Mon-

tréal va recevoir avant peu une bonne

partie de l'exportation des grains et

des produits de l'ouest.

Si cet espoir se réalise les canaux du

St-Laurent vont être encombrés nuit

et jour par le passage des vaisseaux et

des remorqueurs. Il est raisonnable de

supposer que le département ne don-

nera pas exclusivement toute son atten-

tion et toute sa sollicitude à rendre cette

navigation la plus sûre et la plus expé-

ditive possible?

La St. Lawrence Power Co. a obte-

nu le bail de l'usage du surplus des eaux

du canal Soulanges pour un terme de

60 ans à raison d'une piastre par an-

née; est-il raisonnable de croire que le

gouvernement va se dérouter le moins

du monde pour une compagnie qui lui

donne pour tout revenu une piastre par

année?

Mais, dira-t-on, tant pis pour la St.

Lawrence Power Co., si son pouvoir

d'eau lui suscite des difficultés; la Cor-

poration de Montréal est garantie par

un dépôt d'une garantie de \$200,000.

Oui, mais ignore-t-on que cette ga-

rantie ne sera pas en argent sonnante;

que cette garantie consistera en obliga-

tions, hypothèques ou autres titres de

une réalisation difficile, coûteuse et

incertaine? Par conséquent il faudra

—renverser, plaider, épuiser toutes les

juridictions pour aboutir peut-être à

n'avoir rien du tout après des années

d'attente.

Et puis, comme la St. Lawrence Power

Co. aura entrepris l'exécution d'un

contrat qui, au lieu de lui assurer des

profits, devra lui occasionner des pertes

considérables, elle devra naturellement

tenter tous les moyens possibles de se

rattraper et de soutenir de la Corpora-

tion le plus qu'elle pourra.

En d'autres termes, la Ville de Mon-

tréal renouvellera la triste et dispendieu-

se expérience qu'a fait dire avec tant

de vérité que les soumissions les plus

basses finissent toujours par être les

plus coûteuses.

LES PLAINES D'ABRAHAM

La troisième bataille des Plaines d'A-

braham dure longtemps.

Nous sommes en armistice, paraît-il,

et d'anciens disent que le combat pour-

rait bien n'être jamais repris.

Le "Journal" a déjà dit que le seul

moyen de régler l'affaire était d'ache-

ter les plaines des sœurs, sans aucune

entente ou obligation quant à leur inten-

tion de se pouvoir ailleurs, et il nous

semble encore que dans ces conditions

le débat peut être vite terminé.

Le gouvernement est prêt à donner

\$50,000. Les sœurs consentent-elles

à vendre à ce prix? Alors, c'est un af-

faire conclue. Les sœurs seront ensuite

ce qu'elles voudront de leur argent. Si

elles ont besoin d'une autre propriété

elles achèteront où elles voudront et

payeront le prix qu'elles jugeront rai-

sonnable.

Faut-il conclure que les Ursulines ont

changé d'idée et ne veulent plus ven-

dre?

Ou bien, qu'elles ne peuvent vendre

sans donner aussitôt cinquante mille

piastres au propriétaire de Marché-

mont?

Oh! alors, ce serait drôle!

LA QUESTION D'AUTRICHE

Et l'Eglise catholique

Nous avons déjà plusieurs fois recom-

mandé à nos lecteurs la lecture de

la "Question d'Autriche" de M. Eugène

Duthoit sur la "Question d'Autriche" et

l'Eglise catholique au XXe siècle. Nos

lecteurs ont été agréablement surpris

de la clarté et de la largeur d'exposés

de ces pages qui sont un bon compen-

dément du beau livre de M. A. Chérad-

ame sur la question d'Autriche.

I

Un parti remuant qui recrute ses ad-

hérents tant en Allemagne qu'en Au-

triche poursuit activement et avec suc-

POUR LES RELIGIEUX

L'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, ex-chef d'état-major général de la marine française et l'un des plus brillants officiers de l'univers, défend superbement les congrégations attaquées

UNE PAGE D'HISTOIRE QUI RESTERA

La discussion de la loi contre les Congrégations religieuses que vient de dénoncer le Sénateur Pontie, a donné lieu à de magnifiques discours pour la défense du droit et de la liberté. L'un de ceux qui ont été la plus vive impression a été prononcé par l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, ex-chef d'état-major général de la marine française.

L'amiral de Cuverville, dont on se rappelle le passage en Canada, est universellement reconnu comme l'un des plus brillants officiers de notre époque. Voici son discours, qui restera :

M. l'amiral de Cuverville. — Au point où en est arrivée la discussion, après les brillants et substantiels discours qui ont été prononcés en faveur de la liberté, la tâche que j'ai assumée est particulièrement ingrate.

Cette tâche est pour moi un devoir que j'entends remplir dans son intégralité. Je compte sur la courtoisie du Sénat pour me la faciliter.

Dans la séance du 13 juin, en attendant pour la première fois la parole de M. le président du conseil, cette parole élogieuse qui traitait avec une égale facilité les thèses les plus contradictoires. (Sourires.)

J'éprouvais un sentiment de regret en voyant un si grand talent mis au service d'une cause si préjudiciable aux intérêts du pays.

Je dois examiner, Messieurs, la situation des congrégations au point de vue de leur action à l'extérieur.

A la Chambre des députés, lorsqu'un des chefs du parti collectiviste, M. Viviani, s'est livré contre le catholicisme aux plus violentes attaques, M. le président du conseil a gardé le silence, paraissant oublier que s'il est un rempart contre le collectivisme, c'est le catholicisme. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Ournac. — Mais c'est précisément dans les congrégations que l'on fait du collectivisme.

M. de Lamarzelle. — On en fait librement, on ne l'impose pas.

M. l'amiral de Cuverville. — On nous parle, je le sais, de l'autorisation que pourront obtenir les congrégations non reconnues.

Mais, comme l'on a bien indiqué dans leurs éloquentes discours MM. Charrier et Rambaud, ce serait un leurre que de s'imaginer que dans l'état actuel des esprits dans le Parlement, cette autorisation pourrait être obtenue. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En réalité, c'est la proscription. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Quelles seront les conséquences ? M. le président du conseil, qui croit pouvoir unifier les aspirations de la jeunesse française, étend cette prétention jusqu'au clergé lui-même.

Dans la lettre qu'il a adressée au cardinal Richelieu, le Saint-Père a rappelé, avec une éloquente émotion, que dans la noble carrière où les congrégations font assaut de dévouement, celles de France sont à la place d'honneur, soit qu'elles s'adonnent à l'instruction de la jeunesse, soit qu'elles se consacrent avec une abnégation admirable aux œuvres de charité. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En réalité, c'est au Souverain Pontife qu'il appartient de dissoudre les ordres religieux. Il ne faut pas oublier non plus que c'est le Saint-Siège qui réunit entre les diverses provinces religieuses les membres des diverses congrégations.

Lorsqu'en France celles-ci auront été supprimées, il faudra combler les vides, et qui les comblera, si ce n'est des religieux étrangers qui s'inspireront pas du patriotisme français ?

Nos rivaux sont loin d'avoir négligé un moyen d'influence aussi considérable. En 1875 on inaugura en Allemagne un séminaire destiné à former des missionnaires catholiques qui, depuis lors, dans l'extrême-Orient, ont joué un rôle de plus en plus important. N'est-ce pas le massacre récent de deux de ces missionnaires qui a amené l'intervention des Allemands en Chine et leur a fait obtenir des avantages territoriaux considérables ?

On parlait tout à l'heure de l'Université de Beyrouth. Combien est-il à craindre qu'elle ne passe entre les mains italiennes ou allemandes ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

En Mésopotamie, il existe une mission de capucins qui, à une époque, était italienne.

Le supérieur, encore italien, mais, faisant taire ses sentiments de patriotisme naturel, il n'appela plus auprès de lui que des Français.

Voulons-nous avoir moins de souci de nos intérêts qu'un Italien n'en a montré vis-à-vis de la France ? (Très bien ! à droite.)

La haute administration des congrégations, aujourd'hui confiée à des Français, passerait entre les mains étrangères, travaillant à répandre le bon renom de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Angleterre ?

Est-ce là ce que vous voulez ? Et souvenez-vous de ce qui s'est passé à la Guyane après les lois de proscription de Choiseul. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai soutenu devant la commission mon amendement, conçu dans un but de conciliation ; M. le rapporteur l'a complètement passé sous silence.

D'ailleurs, le rapport envisage aucune des conséquences inévitables de la loi, mille part il n'est question des charges considérables qui en résulteraient. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La commission est restée sourde à tous les appels, même à celui dont on vous a entretenus, qui aurait dû la toucher entre tous, celui de membres de l'Académie, représentant toutes les opinions les plus contradictoires. (Très bien ! à droite.)

Elle n'a compté pour rien ces paroles de Foad pacha en 1868 au conseil de France : « Ce ne sont pas les baïonnettes françaises qui le redoutent, mais ces cinquante robes noires de la youth, parce qu'elles font germer la France dans le pays. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Cela est si vrai que Jules Ferry lui-même, au lendemain des décrets de

1880, accordait une subvention à l'Université de Beyrouth, cette citadelle de l'influence française dans le Levant.

Je ne veux pas amoindrir les toutes les congrégations qui, en Orient, se sont montrées les vaillants défenseurs de la prédominance de la France, mais je dois un hommage particulier aux Pères Augustins de l'Assomption, dont M. le président du conseil a parlé en termes si amers et si injustes.

M. Ournac. Ils se font des rentes avec la Croix !

M. l'amiral de Cuverville. — J'ai dit, à ses dominicains, dont l'œuvre est considérable et salutaire s'étend dans tout l'Orient.

Les Pères assomptionnistes ont offert la plus généreuse hospitalité à deux de nos amis, à l'amiral Fourrier, à ses officiers et à ses marins. (Très bien ! à droite.) Ils ont créé des pèlerinages qui vont chaque année en Égypte, où ils sont seuls pour réveiller le souvenir français. Voilà leur œuvre ! (Très bien ! à droite.)

Vous les avez frappés parce que quelques-uns d'entre eux avaient fondé en 1883 un journal populaire, la « Croix », qui portait l'image du Rédempteur.

M. l'amiral de Cuverville. Or, cette initiative répondait à un besoin véritable, les catholiques des départements s'y associaient, l'œuvre était catholique, mais constitutionnelle, et cependant vous avez voulu la détruire, je vous dirai simplement qu'à moins de supprimer la liberté de la presse, vous n'empêcherez pas de vivre la « Croix » et ses annexes.

Les Sœurs oblates de l'Assomption, avec leurs dix dispensaires et leurs deux hôpitaux, complètent l'œuvre des Pères Assomptionnistes. (Très bien ! à droite.) Plus de mille enfants fréquentent leurs écoles.

A ce propos, je me rappelle les Petites sœurs garde-malades de l'Assomption qui vont en France soigner à domicile les malades et qui ont acquis une large sympathie, notamment à Grenoble, elles n'acceptent aucune rétribution, même des aliments, elles ont déjà essayé en Irlande et aux États-Unis.

M. Hervé de Saisy. Très bien ! c'est très vrai.

M. l'amiral de Cuverville. — Tous les religieux français d'Orient ont surmonté les difficultés de l'apostolat dans ces régions, ils ont recueilli 50,000 pèlerins et 30,000 arméniens grégoriens ont passé au catholicisme.

Toutefois, l'école religieuse française dans le Levant, disait l'amiral La Roncière, est une forteresse politique, qui a résisté avec le respect de notre drapeau un invincible amour de la France.

Commandant de l'escadre de la Méditerranée, j'eus l'occasion de mettre à la disposition de M. Homolle un établissement d'Orient, son rapport rend hommage au zèle, au patriotisme de ceux qui dirigent ces établissements, il montre le progrès de la langue française en Grèce, progrès dus uniquement aux efforts des religieux. (Très bien ! à droite.)

Le dévouement de ces religieux, la discrétion de leur foi exempte de prosélytisme ont gagné la confiance des familles.

Le commandant d'un des bâtiments français sur les côtes de Syrie et d'Égypte m'écrivait pour en témoigner.

Il en est de même sur tous les points du globe. Je distingue M. Homolle en Orient et à Madagascar, où il a longtemps le souvenir français ne se conserva que grâce à eux ?

Leurs labours ne sont pas restés stériles et, grâce à la valeur de nos troupes, l'île est devenue française. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les Jésuites sont des maîtres en matière de colonisation.

Ils implantent dans nos colonies notre langue, notre civilisation, nos mœurs, non par des moyens violents, mais par des modes de persuasion durables. Ces saints conseils sont trop souvent négligés et nos colonies se ressentent de la guerre faite à leur enseignement dans la métropole.

Je ne saurais passer sous silence les travaux des Pères Jésuites qui ont fait de relevés trigonométriques dont sont servis les généraux du corps expéditionnaire. Ils ont fondé des usines, des observatoires où leurs observations ont obtenu des prix à l'Académie des sciences.

Les Jésuites sont à Ceylan, aux Magdalen, où ils répandent l'influence française.

En Chine, il y a deux cent huit Jésuites, ils ont créé des observatoires, des ateliers de peinture, de sculpture et de gravure.

Si l'on songe aux préjugés qui des notre enfance s'étaient enracinés dans notre esprit, on comprendra quelle fut notre surprise lorsque nous vîmes devant nous ces terribles enfants de Loyola sous un aspect si différent de ce que nous les avions représentés les traditions populaires.

Sous les influences, Zi-Ka Wei a pris un développement considérable. Les Pères ont été un exemple, ils y ont ajouté un observatoire, qui donne aux marins de précieux renseignements sur l'approche des typhons.

Le ministre de la marine a reçu des missions de rapport sur la navigation à vapeur du Yang-Tsé, et ce rapport a permis de commander une canonnière spéciale capable de franchir les rapides du fleuve.

La charité tient à Zi-Ka Wei une place de premier ordre, elle a fait de nombreux neophytes à leur nom de la France. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Les Pères maristes ont fondé la Polytechnique. Les Pères maristes sont établis en Nouvelle-Calédonie depuis 1843, et ils y ont rendu de signalés services aux naufragés.

En 1841, la Nouvelle-Zélande a été rattachée à l'Angleterre.

Au moment où un navire français allait aborder pour planter le drapeau de la France, l'officier qui commandait le navire fut la douleur de voir flotter le drapeau anglais. Hélas ! nous n'avions pas la de missionnaires pour nous prévenir. (Très bien ! à droite.)

Cet incident a été l'objet d'une très vive discussion à la Chambre des députés le 29 mars 1844.

En 1856, le gouvernement résolut de prendre possession de la Nouvelle-Calédonie. C'est en très grande partie grâce au concours dévoué de la mission des Pères maristes qu'on a pu faire la conquête de cette magnifique colonie.

(Bruit de conversations.)

M. le marquis de Carné. Je proteste. Il est impossible d'entendre un mot de ce que dit l'orateur.

M. l'amiral de Cuverville. — La séance dure depuis sept heures. Nous demandons le renvoi à demain.

«Voix nombreuses». Non ! Non ! Continuez.

M. le président. — J'éprouve comme vous de la fatigue. Je m'incline devant la volonté du Sénat de poursuivre la discussion sans lui enlever rien de son sommeil.

M. l'amiral de Cuverville. Sans l'admirable dévouement de ces missionnaires, l'annexion d'une aussi précieuse colonie nous eût échappé.

Un tel fait ne suffirait-il pas à prouver combien, dans le cœur de ces prêtres d'église, l'amour de la patrie est inséparable de l'amour de Dieu ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Vuilleumier. Ils fomentent maintenant l'insurrection en Nouvelle-Calédonie. (Protestations à droite. — Mouvements divers.)

«Voix à droite». — Reposez-vous ! A demain !

A gauche. — Non ! non ! Le renvoi, mis aux voix, n'est pas prononcé.

M. le président. — Je prie le Sénat, puisque la séance continue, d'écouter l'orateur qui justifie son amendement.

M. l'amiral de Cuverville. — Aux Nouvelles-Hébrides, les Pères maristes sont les meilleurs propagateurs de l'influence française, et je ne doute pas que, s'il était à son banc, M. le ministre des Affaires étrangères, corroborât mon affirmation. (Très bien ! très bien ! très bien ! à droite.)

Aux îles Fidji, ils ne rendent pas moins de services et accordent à nos marins l'hospitalité la plus large.

Je veux élever le parler de ce qui m'est personnel, mais je m'empare de ce que fit au Dahomey le Père Dorrière, ce vaillant missionnaire, ce noble cœur, ce patriote ardent, qui, au péril de sa vie, se fit notre négociateur avec un despote barbare et cruel et, un peu plus tard, devant succomber victime de son admirable dévouement, en soignant un infortuné atteint d'un mal incurable. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

M. le marquis de Carné. C'était un brave.

M. l'amiral de Cuverville. Je pourrais à présent rappeler les services que rendirent en Colombie, au Nicaragua, au Canada, en Acadie — cette terre résistante à la France — les Eudistes et les Oblats de Marie. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'aurais à faire passer sous les yeux du Sénat l'œuvre essentiellement française des Pères du Saint-Esprit en Afrique, et comment les religieux qu'ils avaient élevés, retrouvés au centre de l'Afrique par M. de Brazza rendirent de si grands services à celui-ci. (Très bien ! à droite.)

Depuis 1843, ils ont élevé plus de 50,000 enfants, dont 10,000 attachés à l'esclavage.

Vous savez aussi qu'il n'a pas dépendu de Mgr de Lavergne et des Pères Blancs que le protectorat de l'Ouganda soit dévolu à la France et non à l'Angleterre.

Il faudrait citer tous les ordres d'hommes et de femmes dont le dévouement merveilleux impose notre admiration. Mais, me sens-je, je ne puis le faire et je fais appel à la générosité du Sénat pour me permettre de continuer mon discours demain matin. (Bruit et protestation à gauche. — Très bien ! à droite.)

M. le président. — Je demande à l'orateur s'il ne lui serait pas possible de resserrer un peu son argumentation. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit à droite.)

L'historique complet de toutes les congrégations me semble dépasser la portée d'un amendement. (Très bien ! à gauche.)

M. Riou. — C'est une question de généralité.

M. Hervé de Saisy. — A défaut de liberté, celle de la tribune reste debout.

M. le Président. — On n'a point protesté.

M. Hervé de Saisy. — Je le constate, monsieur le Président, ni vous, ni la présidence, ni sous la présidence d'aucun de vos prédécesseurs.

M. Magnin. — L'orateur, il me semble, pourrait restreindre son développement.

M. l'amiral de Cuverville. — Je vous ferai observer que beaucoup de congrégations sont menacées par cette loi de proscription. (Protestation à gauche. — Très bien ! à droite.)

Je sais bien que vous ne voulez pas que cela soit dit, mais, par la force des choses, la loi sera une loi de proscription. Il importe donc de faire connaître les services rendus par ces congrégations.

M. le président du conseil. — Personne ne les conteste.

M. de Cuverville. — Je pensais qu'un officier général, qui a servi son pays dans le monde entier, pouvait faire appel à la bienveillance du Sénat, en de telles circonstances. (Bruit à gauche.)

M. de Casabianca. — Demandez le renvoi de la discussion.

Le Sénat consulté décide que la séance continue. (Vives protestations à droite.)

M. de Carné. — Ceci est la marque d'une intolérance inouïe.

M. le président. — Vous n'avez pas à juger des décisions du Sénat, quelles qu'elles soient.

M. l'amiral de Cuverville. — Je vous en prie, messieurs, parlez de l'appui constant prêt à l'œuvre française par les ordres enseignants.

Ce n'est pas seulement auprès des congrégations de notre pays que les Frères des écoles chrétiennes remplissent leur mission éducative ; leur ordre a franchi la frontière, il a colonisé les États de l'Europe, la Martinique, l'Afrique et l'Amérique.

En 1889, au Sénat, un ancien minist-

tre de l'instruction publique développait une motion tendant à favoriser les écoles religieuses en France, en Orient, si utiles au développement de notre influence. Ces déclarations ont été maintes fois répétées par des membres de la majorité.

M. Hervé de Saisy. — Très bien ! M. l'amiral de Cuverville. — Toutes les écoles que les Frères de la doctrine chrétienne entretiennent à l'étranger ont un caractère français. (Bruit de conversations.) Vous êtes impatients de terminer. (Cris : Mais non !)

Je suis fatigué moi-même, j'aurais voulu répéter les nombreux témoignages d'estime donnés aux Frères. Je m'en abstiens ; mais ces témoignages sont unanimes. (Très bien ! à droite.)

Notre tâche a été facilitée à Madagascar par les Frères, qui trente ans avant l'occupation française, formaient des instituteurs devenus depuis nos meilleurs auxiliaires.

M. Hervé de Saisy. — Très bien ! M. l'amiral de Cuverville. — En 1838, Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, rendit hommage à cette congrégation dans une lettre adressée à son supérieur. (Très bien ! à droite.)

M. Hervé de Saisy. — C'était un témoignage significatif.

M. l'amiral de Cuverville. — Maintes fois les autorités de Cayenne, de Saint-Pierre et de Pointe du Lac, ont demandé à être réinstallés, ce matin, mais on leur a répondu que leurs situations avaient été permanentement confiées à d'autres. Le contremaître de la division leur a offert d'autres emplois qui se trouvent actuellement vacants.

Trois-Rivières. 8. — Les contremaîtres ainsi que les hommes des sections de Saint-Henri et de Pointe du Lac, ont demandé à être réinstallés, ce matin, mais on leur a répondu que leurs situations avaient été permanentement confiées à d'autres. Le contremaître de la division leur a offert d'autres emplois qui se trouvent actuellement vacants.

Toronto. 8. — Le comité des grévistes a demandé un contremaître de section d'aller reprendre sa position que la compagnie avait à la veille de remplir par un ouvrier n'appartenant pas à la fraternité.

Farnham. 8. — Plusieurs cantonniers ont manifesté leur intention au surintendant de se rendre à l'ouvrage ce matin. L'opinion générale est que la grève est terminée.

Chapleau. 8. — Un certain nombre de grévistes abordèrent un train du C.P.R. la semaine dernière, sur la rive nord du Lac Supérieur, tentant d'empêcher de travailler les employés que la compagnie avait engagés pour les remplacer, les constables spéciaux de la compagnie arrêtèrent seize des turbulents, qui furent traduits devant le magistrat et condamnés à la prison.

Mer Routhier a fait allusion en chaire à l'imprévoyance des grévistes qui ont négligé de s'adresser au tribunal légitime pour régler les difficultés ouvrières.

UNE GREVE QUI MENACE DE MAL TOURNER

Les dépêches de Vancouver annoncent qu'un certain nombre de pêcheurs japonais sont sortis pour faire la pêche, hier matin, malgré la défense des pêcheurs blancs et indiens qui sont en grève. Une bagarre s'en est suivie, au cours de laquelle les blancs ont frappés les Japonais à coups de poings. Finalement, les Japonais ont repoussés les assaillants en les menaçant de leurs canots.

Moi, j'ai foi en l'avenir de la France. Je connais cette jeunesse qui doit travailler à sa patrie en prenant pour guide ces deux grandes idées : Dieu et la patrie. Très bien ! très bien ! à droite.)

Les hommes passent, Dieu reste. Il continuera à protéger la France, grâce aux prières de ceux que vous allez proscrire. Ce sont les larmes des saintes femmes que vous allez chasser qui feront le salut de la France. (Protestations à gauche. — Applaudissements à droite.)

POUR LES ACADIENS

Le tableau de M. Henri Beau

Pour laver les Canadiens-français du reproche proféré à leur égard par l'honorable Mgr Landry, le jour de la fête Nationale, de négliger quelque peu les frères Acadiens, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal vient de se mettre à la tête d'un mouvement patriotique qui contribuera à resserrer l'union et le commerce entre ces deux vigoureux rameaux de la race française en Amérique.

L'Association Nationale a formé le projet d'acheter le tableau intitulé « Les Acadiens », par le peintre canadien M. Henri Beau, et de l'offrir au Collège de Memramcook.

Cette peinture, qui a obtenu un grand succès à Paris, au salon de 1897, et a été plusieurs années de travail à M. Beau.

Depuis 1843, ils ont élevé plus de 50,000 enfants, dont 10,000 attachés à l'esclavage.

Vous savez aussi qu'il n'a pas dépendu de Mgr de Lavergne et des Pères Blancs que le protectorat de l'Ouganda soit dévolu à la France et non à l'Angleterre.

Il faudrait citer tous les ordres d'hommes et de femmes dont le dévouement merveilleux impose notre admiration. Mais, me sens-je, je ne puis le faire et je fais appel à la générosité du Sénat pour me permettre de continuer mon discours demain matin. (Bruit et protestation à gauche. — Très bien ! à droite.)

M. le président. — Je demande à l'orateur s'il ne lui serait pas possible de resserrer un peu son argumentation. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit à droite.)

L'historique complet de toutes les congrégations me semble dépasser la portée d'un amendement. (Très bien ! à gauche.)

M. Riou. — C'est une question de généralité.

M. Hervé de Saisy. — A défaut de liberté, celle de la tribune reste debout.

M. le Président. — On n'a point protesté.

M. Hervé de Saisy. — Je le constate, monsieur le Président, ni vous, ni la présidence, ni sous la présidence d'aucun de vos prédécesseurs.

M. Magnin. — L'orateur, il me semble, pourrait restreindre son développement.

M. l'amiral de Cuverville. — Je vous ferai observer que beaucoup de congrégations sont menacées par cette loi de proscription. (Protestation à gauche. — Très bien ! à droite.)

Je sais bien que vous ne voulez pas que cela soit dit, mais, par la force des choses, la loi sera une loi de proscription. Il importe donc de faire connaître les services rendus par ces congrégations.

M. le président du conseil. — Personne ne les conteste.

M. de Cuverville. — Je pensais qu'un officier général, qui a servi son pays dans le monde entier, pouvait faire appel à la bienveillance du Sénat, en de telles circonstances. (Bruit à gauche.)

M. de Casabianca. — Demandez le renvoi de la discussion.

Le Sénat consulté décide que la séance continue. (Vives protestations à droite.)

M. de Carné. — Ceci est la marque d'une intolérance inouïe.

M. le président. — Vous n'avez pas à juger des décisions du Sénat, quelles qu'elles soient.

M. l'amiral de Cuverville. — Je vous en prie, messieurs, parlez de l'appui constant prêt à l'œuvre française par les ordres enseignants.

Ce n'est pas seulement auprès des congrégations de notre pays que les Frères des écoles chrétiennes remplissent leur mission éducative ; leur ordre a franchi la frontière, il a colonisé les États de l'Europe, la Martinique, l'Afrique et l'Amérique.

En 1889, au Sénat, un ancien minist-

COURRIER DU TRAVAIL

Mgr Routhier et la grève d'Ottawa

On s'organise pour la fête du Travail

LA GREVE DES CANTONNIERS DU PACIFIQUE

La quatrième semaine de la grève des cantonniers du Pacifique est commencée depuis hier, sans amener de changements notables dans la situation. La compagnie continue à remplir les places vacantes. Dans certains endroits, les grévistes, qui se font réinstaller sur des obligations de changer de section, vu que leurs places sont prises. Nous recevons les dépêches suivantes :

Trois-Rivières. 8. — Les contremaîtres ainsi que les hommes des sections de Saint-Henri et de Pointe du Lac, ont demandé à être réinstallés, ce matin, mais on leur a répondu que leurs situations avaient été permanentement confiées à d'autres. Le contremaître de la division leur a offert d'autres emplois qui se trouvent actuellement vacants.

Toronto. 8. — Le comité des grévistes a demandé un contremaître de section d'aller reprendre sa position que la compagnie avait à la veille de remplir par un ouvrier n'appartenant pas à la fraternité.

Farnham. 8. — Plusieurs cantonniers ont manifesté leur intention au surintendant de se rendre à l'ouvrage ce matin. L'opinion générale est que la grève est terminée.

Chapleau. 8. — Un certain nombre de grévistes abordèrent un train du C.P.R. la semaine dernière, sur la rive nord du Lac Supérieur, tentant d'empêcher de travailler les employés que la compagnie avait engagés pour les remplacer, les constables spéciaux de la compagnie arrêtèrent seize des turbulents, qui furent traduits devant le magistrat et condamnés à la prison.

Mer Routhier a fait allusion en chaire à l'imprévoyance des grévistes qui ont négligé de s'adresser au tribunal légitime pour régler les difficultés ouvrières.

UNE GREVE QUI MENACE DE MAL TOURNER

Les dépêches de Vancouver annoncent qu'un certain nombre de pêcheurs japonais sont sortis pour faire la pêche, hier matin, malgré la défense des pêcheurs blancs et indiens qui sont en grève. Une bagarre s'en est suivie, au cours de laquelle les blancs ont frappés les Japonais à coups de poings. Finalement, les Japonais ont repoussés les assaillants en les menaçant de leurs canots.

Moi, j'ai foi en l'avenir de la France. Je connais

FINANCE & COMMERCE

WALL STREET SE DEMOLIT

Sous l'action des gros capitalistes qui provoquent une sérieuse liquidation

LE MARCHE LOCAL EST SOUTENU

L'activité a été assez notable le Pacific, le Street, le Toronto sont plus faciles

Des Bureaux du "Journal"

Lundi, 8 juillet.

Engourdi par une oisiveté de quatre jours, le marché de Wall Street a eu toutes les peines du monde à se remettre en mouvement. Mal lui en prit, car les baisses étaient à l'affût, et leurs attaques ont été si promptes, que les valeurs n'eurent leur opposer de résistance sérieuse, de sorte que toutes sont arrivées au terme, plus ou moins écopées. Le rapport des banques de samedi a servi d'épouvantail et les appréhensions vont leur train, relativement à l'état de gêne dans lequel se trouve actuellement le marché monétaire américain.

Le marché local s'est ressenti de cet accès de faiblesse du marché de New-York et le Pacific Canadien perdait un point à 104, pour se relever il est vrai, à 104 1/4, en clôture.

Le Street, le Toronto, et le Dominion Coal ont enregistré un assez fort volume d'activité, mais les cours ont été plutôt faibles, le Street perdant 1 1/2 à 301 1/4, le Toronto, 1 1/4 à 110 7/8 et le Coal 3/4 à 40.

Le Montreal Power et le Richelieu ont été calmes mais fermes, aux cours précédents. Le Power s'est échangé de 97 3/4 à 98 et 80 actions seulement ont été vendues.

En somme, les dispositions générales sont très bonnes, si l'on tient compte de la saison et de la situation des marchés extérieurs.

Les cotes suivantes ont été spécialement citées de Londres aujourd'hui, à MM. L. J. Forget & Cie:

Grand-Tronc, 1er préf., 95, 2e, 80 1/2, 3e, 54 1/2.

Pacific, 106 1/2.

Anacosta, 9-8 3/4.

MM. L. J. Forget & Cie, courtiers, 1713 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant:

BOURSE DE MONTREAL

12 juillet 12.30 a.m. 3.00 p.m.

VALEURS

	12 juillet 12.30 a.m.	3.00 p.m.
Pacific Canadian	104 1/4	104
Duluth Com.	104 1/4	104
Do préf.	104 1/4	104
S. Ry. Montréal	90 1/4	90 1/4
Do Do nouveau	90 1/4	90 1/4
Do Toronto	90 1/4	90 1/4
Do Halifax	90 1/4	90 1/4
Do St-John	90 1/4	90 1/4
Do St-Paul	90 1/4	90 1/4
Do St-Louis	90 1/4	90 1/4
Do St-Petersbourg	90 1/4	90 1/4
Do St-Yves	90 1/4	90 1/4
Do St-Zacharie	90 1/4	90 1/4
Do St-Jean	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Basile	90 1/4	90 1/4
Do St-Charles	90 1/4	90 1/4
Do St-Eugène	90 1/4	90 1/4
Do St-Félix	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	90 1/4
Do St-Pierre	90 1/4	90 1/4
Do St-Roch	90 1/4	90 1/4
Do St-Sébastien	90 1/4	90 1/4
Do St-Thérèse	90 1/4	90 1/4
Do St-Vincent	90 1/4	90 1/4
Do St-Zélie	90 1/4	90 1/4
Do St-Étienne	90 1/4	90 1/4
Do St-François	90 1/4	90 1/4
Do St-Gervais	90 1/4	90 1/4
Do St-Hilaire	90 1/4	90 1/4
Do St-Jacques	90 1/4	90 1/4
Do St-Joseph	90 1/4	90 1/4
Do St-Léon	90 1/4	90 1/4
Do St-Martin	90 1/4	90 1/4
Do St-Michel	90 1/4	90 1/4
Do St-Nicolas	90 1/4	

JULIEN

M. Gonzalve Desautels a écrit dimanche une remarquable et sympathique silhouette du dessinateur Julien. Nous n'entendons pas contredire une seule de ses louanges bien méritées, mais il ne serait pas juste que M. Julien ait le mérite du dessin qui a été remarqué au frontispice du "Journal", le 24 juin dernier. Cette illustration est due au crayon de M. J. B. Lacaze, un autre artiste montréalais qui mérite aussi un article que nous lui écrirons quelque jour.

Nous faisons cette remarque pour rectifier l'inevitable erreur de l'article de M. Desautels.

"Le 24 juin dernier, "Le Journal" avait de lui (Julien) un médaillon qui faisait de la première page de son numéro spécial une haute attraction pour les lecteurs."

Notre gravure a effectivement été remarquée des connaisseurs, mais elle était de M. Lacaze, qui, par parenthèse, ne doit pas après tout être vexé d'avoir été confondu avec M. Julien.

NOUVEAU MONSIGNOR

On annonce que M. l'abbé Denis O'Callaghan, curé de Saint-Augustin, de Boston, vient de recevoir de la Cour romaine le titre de "Monsieur".

M. l'abbé O'Callaghan est né en 1841 dans le comté de Cork; il a été ordonné prêtre le 29 juin 1865. Il est considéré comme l'un des meilleurs orateurs de la chaire, parmi le clergé catholique des États-Unis.

CA CONTINUE

Les accidents de chemins de fer

M. R. Dubreuil, 37 ans, citoyen de Apple Hill, (Ontario), s'est fait gravement blesser la semaine dernière dans un accident de chemin de fer, sur la ligne du Pacifique, près Kempville, (P. O.).

Dubreuil marchait sur les dormants. Un char à bras lui passa sur le corps, ayant qu'il soit aperçu de l'arrivée du wagon.

Les roues du wagon lui écrasèrent une jambe et lui infligèrent plusieurs lésions internes.

Jugeant son état grave, la famille fit transporter le blessé à Montréal.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Général.

A SAINT-JEAN-BAPTISTE

Elections des commissaires d'écoles

Hier soir a eu lieu au Quartier Saint-Jean-Baptiste, l'élection de deux commissaires d'écoles. Les candidats étaient M. O'Leary, Proulx, Leduc, Joseph, Lozeau et J. E. Beaudry. Ce dernier a été élu par acclamation, mais il y a eu lutte entre M. Leduc et M. Lozeau. On a eu recours au scrutin, et M. Lozeau a été élu par 22 voix de majorité sur M. Leduc. Le nombre total des votes donnés est de 90.

Après le scrutin, M. Beaudry a invité ses amis à se réunir et leur a servi un verre d'excellent vin, puis M. Lozeau a réuni à son tour, les assistants chez M. Tom Barry où il leur a fait servir des rafraîchissements. On s'est séparé assez tard dans la soirée, en bénissant l'hospitalité de M. Barry et la générosité de M. Lozeau.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il y a eu, dans le cours de la réunion, discours "obligatoirement" tout à fait de circonstance.

M. Lozeau remplace dans la commission scolaire M. L. J. Guimet, sr., démissionnaire.

NOS MINISTRES PROVINCIAUX

Les ministres provinciaux ont eu une courte réunion, aux bureaux du gouvernement. Les honorables MM. Parent, Archambault, Gouin, Duffy et Guérin, étaient présents.

Malgré l'attente générale que le cabinet allait prendre une importante décision à propos des subventions à certaines lignes de chemins de fer, rien n'a été. On n'a expédié que les affaires de routine et on a réservé les grosses questions pour la prochaine séance du cabinet, qui aura lieu en septembre.

La séance n'a duré qu'une heure et demie.

UNE RELIQUE

L'ancienne chapelle qui a servi au culte, pendant de longues années, pour les paroissiens de Saint-Canut, est en voie de démolition. Cette chapelle est en face du village de Saint-Canut, à Saint-Colomban.

M. Achille Fortier, l'éminent compositeur de musique, de Montréal, s'est rendu acquiescer de cet ancien lieu de dévotion de la pieuse population de Saint-Canut, et procède lui-même à la démolition du vieux sanctuaire.

Sur son emplacement, il se propose d'élever un superbe cottage qui rivalisera de "bon ton" et d'aristocratie avec la simplicité avec le manoir McKenzie, qui du côté de la rivière du Nord, fait face à Saint-Colomban.

Le chef Legault a reçu hier matin son nouvel uniforme. L'habit militaire va très bien au chef.

Arrête la diarrhée et les crampes de l'estomac

Le véritable Angostura Bitters, importé du Dr Seiger.

LE MANDAT DE SAINT-JACQUES

On offre la candidature à M. l'échevin Joseph Brunet

IL DEMANDE LE TEMPS DE REFLECTIR

Une délégation d'électeurs de la division Saint-Jacques s'est rendue hier soir auprès de M. l'échevin Brunet et l'ont prié d'accepter la candidature au mandat de Saint-Jacques dont le mandat est disponible depuis la nomination de M. Odilon Desmarais à la magistrature.

M. Denis Poitras présente à M. Brunet des listes contenant plusieurs milliers de signatures désireuses de la voir député de Saint-Jacques.

Des discours ont suivi: MM. J.-A. Brault, président du club libéral Saint-Jacques, J.-E. Bureau, avocat, L.-A. W. Proulx, Michel Campeau, Rodolphe

Brunet, Denis Poitras et quelques autres, ont tout à tour invité M. Brunet à accéder à la requête de ses amis politiques et particuliers.

Répondant à ces sollicitations, M. Brunet a dit qu'il ne pouvait accepter le mandat de Saint-Jacques, car il est déjà engagé par son mandat de député de Saint-Jacques.

M. Brunet a dit qu'il ne pouvait accepter le mandat de Saint-Jacques, car il est déjà engagé par son mandat de député de Saint-Jacques.

M. Brunet a dit qu'il ne pouvait accepter le mandat de Saint-Jacques, car il est déjà engagé par son mandat de député de Saint-Jacques.

LA VILLE vs LE PORT

La commission des finances s'est réunie hier sous la présidence de l'échevin Laporte. Elle a décidé de charger les avocats de la Ville d'instituer des procédures contre la Commission du Port, pour la forcer à entreprendre les travaux nécessaires au détournement vers le pied du couloir de l'égoût qui se déverse actuellement dans le bassin Elgin, à charge de se faire ensuite rembourser par la Ville, sur les cours de Justice lui en reconnaissance de droit. Un rapport a été dressé dans ce sens, et présenté au conseil qui l'a adopté.

LA PUBLICITE DU PACIFIQUE

Le département de la publicité du Pacifique Canadien, qui depuis des années avait ses bureaux à l'étage supérieur de la gare Windsor, a transporté ses bureaux dans ses nouveaux bureaux, M. Ham et ses assistants ont maintenant leurs quartiers généraux au troisième étage, chambre 122.

M. J. P. L. BERUBE

M. Bérubé, secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, et Madame Bérubé, sont en villégiature, au Manoir McKenzie, à Saint-Canut.

UN INCENDIE MUNICIPAL

La nouvelle salle de la commission d'hygiène, restaurée à neuf pour la visite de Leurs Altesses, est "nettoyée" par le feu

UN SUJET NOUVEAU POUR LES SEANCES

L'Hôtel-de-Ville de Montréal, cet édifice vénérable que le temps s'acharne à défigurer lentement mais sûrement, a subi hier soir un coup par les flammes.

Il était onze heures et demie. M. Albert Sabourin était par hasard dans le corridor de l'Hôtel-de-Ville, il aperçut une fumée rougeâtre à travers le mur vitré qui sépare le bureau d'hygiène de celui de la Santé. En même temps, une forte odeur de fumée annonçait qu'un incendie était allumé dans l'immeuble.

M. Sabourin donna l'alarme au lieutenant Murphy qui était de faction.

Trois ou quatre constables s'élançèrent vers le foyer de l'incendie et ouvrirent les fontaines, les cuivres démontés de ce qu'on est convenu d'appeler notre palais municipal.

Il paraît que le préposé à l'huile des fontaines de l'Hôtel-de-Ville ne s'occupe pas beaucoup de ses devoirs, car M. Sabourin et les constables eurent beaucoup de difficulté à faire l'huile.

Le fait est que les anciens policiers ne sont pas à dire qu'ils n'ont pas fait leur devoir. C'est à l'huile qu'il faut s'occuper.

C'était la grande nouvelle salle du bureau d'hygiène qui flambait, et d'autres prétendent que le ciel a puni nos édiles de leur "peignerie" à l'endroit de M. Charpentier qui a été chargé de faire belle cette salle pour épater leurs altesses royales, le duc et la duchesse de Cornwall et York. C'est évidemment cette partie, restaurée, que le feu s'est allumé.

Si l'incendie se fut déclaré plus tard dans la nuit, les dommages auraient été très considérables.

CHRONIQUE DES ACCIDENTS

Le corps de l'individu trouvé mort sur une pile de planches, rue Guy, a été reconnu par M. Emile Bérubé et M. Pierre Charest, comme étant celui d'un vagabond "Bébé Lacaze".

Depuis quelque temps, quand il n'était pas trop ivre, il travaillait sur le port. Il y a quelques mois il était à l'emploi de M. Brière. Il a une sœur demeurant à la Pointe St-Charles.

L'inconnu transporté à l'hôpital Notre-Dame vendredi dernier, à la suite d'un accident rue Notre-Dame, près du

M. J. E. GOHIER

Le populaire industriel de Sainte-Cunégonde est blessé dans un accident de voiture

Un citoyen de Sainte-Cunégonde a été la victime d'un triste accident de voiture hier après-midi.

M. J. E. Gohier, marchand-fermier et voiturier, partait en voiture pour une promenade. Son cheval était très fringant et à un moment donné, effrayé par son ombre, il prit le mors aux dents et dévala le long de la rue Albert.

M. Gohier essaya autant qu'il le put à maîtriser son cheval, mais ses efforts furent inutiles, et le cheval, faisant un bond, précipita son conducteur sur la chaussée.

Dans sa chute, M. Gohier se fractura la cuisse gauche. Il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame.

ON DISCUTE AVEC SEVERITE

Le départ des militaires montréalais pour Québec

CHACUN POUR SOI

La nouvelle que les 38ème et 65ème régiments de notre ville allaient se joindre aux militaires de Québec pour prendre part à la grande revue qui aura lieu sur les Plaines d'Abraham, lors de la visite du duc et de la duchesse de Cornwall et York à Québec, fait le sujet d'une grande discussion à Montréal, qui se prépare aussi une démonstration militaire.

Plusieurs chefs militaires ont exprimé leur opinion à ce sujet. Ce ne serait pas faire preuve de sagesse, disent-ils, que de diviser notre brigade locale pour relever l'éclat d'une fête dans une ville étrangère.

Si le Canada avait une armée permanente, il serait facile d'envoyer des

troupes chez nos voisins.

Mais sous le régime actuel, il serait presque impossible de mettre un tel plan à exécution, parce que les membres de notre milice étant des volontaires et non des réguliers, ne peuvent laisser leurs occupations journalières pendant quatre ou cinq jours sans courir le risque de perdre leurs positions.

En allant à Québec, nos militaires seraient obligés de revenir ici pour figurer dans la démonstration de Montréal, ce qui leur prendrait sous les armes pendant six jours entiers.

Les autorités militaires de Montréal ne voient pas d'un œil favorable le départ des 38ème et 65ème régiments pour Québec.

LA TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 8. — 8 P.M.

Le temps a été beau aujourd'hui dans tout le Dominion, excepté dans l'Alberta et près de l'extrémité ouest du lac Supérieur, où il a été pluvieux. Il a fait assez frais dans toutes les provinces, excepté dans la Nouvelle-Écosse, où la température a été assez élevée.

Températures minima et maxima: Victoria, 53-62; Calgary, 54-68; Prince Albert, 46-74; Winnipeg, 50-70; Port Arthur, 43-60; Parry Sound, 56-78; Toronto, 52-72; Ottawa, 56-74; Montréal, 56-72; Québec, 52-74; Halifax, 58-80.

Probabilités: Vallée d'Ottawa et région de Montréal: Vents légers à modérés, beau et un peu plus chaud.

Région de Québec et Gouin: Vents légers à modérés, beau et un peu plus chaud.

OU ALLEZ-VOUS ?

En sixième page, l'heure des trains d'aujourd'hui.

AUJOURD'HUI

Proctor—"Niobe", "My lady help" et Vaudeville, soirée et matinée.

Théâtre National Français—"Tribly" matinée et soirée.

Théâtre Français—"Northern Lights".

Parc Sohmer—Vaudeville et musique.

Parc Riverside—Vaudeville et musique.

SPORT—Courses de chevaux trotteurs et coureurs—Ouverture de la grande réunion, Parc Delorimier, à 2 heures et 30 précises.

LE 14 JUILLET

Dimanche prochain commencera au Parc Riverside, les trois jours de fête de la première célébration du 14 juillet en ce 20ème siècle. Les organisateurs ont complété le programme. Représentations artistiques, concerts, jeux, courses, tombola, table des fleurs etc., rien ne manquera à ces fêtes dont nous publions sous peu le programme complet—Ces fêtes seront des apanages pour belles et les amis de la France, tout en faisant une bonne action, y passeront d'excellents moments.

Les dames et demoiselles françaises et canadiennes qui serviront la table des fleurs pendant la fête, travailleront activement pour faire de leur département le plus joli de tous; elles ont réussi à réunir déjà une grande variété de plantes exotiques et indigènes, qui disposées avec art au milieu des drapeaux et des lumières électriques, offriront un spectacle féerique.

Le produit de la fête est destiné à la maison de Refuge de l'Union Nationale française de Montréal.

CONDOLEANCES

A son assemblée régulière, la société St-Vincent de Paul, section de la paroisse St-Jean-Baptiste, a adopté des résolutions de condoléances à propos de la mort de l'honorable sénateur Villeneuve.

Par une autre résolution adoptée à la même assemblée, la société St-Vincent de Paul, section St-Jean-Baptiste, accepte avec reconnaissance le drapeau de la mort de M. Villeneuve.

—La police a été priée de surveiller les environs de la rue St-Catherine, présidence, afin de disperser une bande de jeunes vauriens qui commettent toute sorte de vols. Ces vauriens ont été chassés récemment de la rue St-Laur.

Photo-Gravure...

Vignettes et Gravures pour Catalogues, Pamphlets, Livres, Illustrations, Journaux, etc.

Spécialités: Demi-Ton Half-Tone (J. L. L'Imprimeur 754 NOTRE DAME)

Toutes vos commandes sont exécutées dans le plus court délai possible. 50-cm à 1

LIVRES! LIVRES!

Pour distribution de prix aux enfants d'écoles. VARIÉTÉ CONSIDÉRABLE. Demandez notre CATALOGUE

Napoléon Giroux

1641 RUE NOTRE-DAME, - MONTRÉAL

THE CANADIAN COLORED COTTON MILLS CO., LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de un pour cent (1 p. c.) a été déclaré sur le capital-actions payé de la Compagnie, payable le 15 juillet, et sera expédié par la poste à cette date aux actionnaires le record le 15 juillet.

Les livres de transfert seront fermés le 6 au 15 juillet, les deux jours compris.

Par ordre du bureau des directeurs.

A. BRUCE, Sec.-Trés., 171-7

Montréal, 2 juillet 1901.

Fruits, Fruits, LEGUMES, LEGUMES,

M. CONNOLLY, 25 et 26, Marché Bonsecours, 193 n.

Tél. Main 604.

File et Fillet en Fil de Fer toutes les dimensions en stock.

Notre Spécialité

THE THOS. FORREST & CO 325 rue St-Jacques, Montréal.

\$1,500.00 PAR ANNEE

Désirez-vous gagner ou montant ? Avez-vous de l'intelligence, du tact et de l'opérativité ?

Écrivez-moi à l'adresse ci-dessous.

Gérant pour Québec et l'est du Canada, 106-108, 110-112, 114-116, 118-120, 122-124, 126-128, 130-132, 134-136, 138-140, 142-144, 146-148, 150-152, 154-156, 158-160, 162-164, 166-168, 170-172, 174-176, 178-180, 182-184, 186-188, 190-192, 194-196, 198-200, 202-204, 206-208, 210-212, 214-216, 218-220, 222-224, 226-228, 230-232, 234-236, 238-240, 242-244, 246-248, 250-252, 254-256, 258-260, 262-264, 266-268, 270-272, 274-276, 278-280, 282-284, 286-288, 290-292, 294-296, 298-300, 302-304, 306-308, 310-312, 314-316, 318-320, 322-324, 326-328, 330-332, 334-336, 338-340, 342-344, 346-348, 350-352, 354-356, 358-360, 362-364, 366-368, 370-372, 374-376, 378-380, 382-384, 386-388, 390-392, 394-396, 398-400, 402-404, 406-408, 410-412, 414-416, 418-420, 422-424, 426-428, 430-432, 434-436, 438-440, 442-444, 446-448, 450-452, 454-456, 458-460, 462-464, 466-468, 470-472, 474-476, 478-480, 482-484, 486-488, 490-492, 494-496, 498-500, 502-504, 506-508, 510-512, 514-516, 518-520, 522-524, 526-528, 530-532, 534-536, 538-540, 542-544, 546-548, 550-552, 554-556, 558-560, 562-564, 566-568, 570-572, 574-576, 578-580, 582-584, 586-588, 590-592, 594-596, 598-600, 602-604, 606-608, 610-612, 614-616, 618-620, 622-624, 626-628, 630-632, 634-636, 638-640, 642-644, 646-648, 650-652, 654-656, 658-660, 662-664, 666-668, 670-672, 674-676, 678-680, 682-684, 686-688, 690-692, 694-696, 698-700, 702-704, 706-708, 710-712, 714-716, 718-720, 722-724, 726-728, 730-732, 734-736, 738-740, 742-744, 746-748, 750-752, 754-756, 758-760, 762-764, 766-768, 770-772, 774-776, 778-780, 782-784, 786-788, 790-792, 794-796, 798-800, 802-804, 806-808, 810-812, 814-816, 818-820, 822-824, 826-828, 830-832, 834-836, 838-840, 842-844, 846-848, 850-852, 854-856, 858-860, 862-864, 866-868, 870-872, 874-876, 878-880, 882-884, 886-888, 890-892, 894-896, 898-900, 902-904, 906-908, 910-912, 914-916, 918-920, 922-924, 926-928, 930-932, 934-936, 938-940, 942-944, 946-948, 950-952, 954-956, 958-960, 962-964, 966-968, 970-972, 974-976, 978-980, 982-984, 986-988, 990-992, 994-996, 998-1000.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Électrique, Limitée, propriétaire Milton McDonald, gérant, 78 rue St-Jacques.

LES CELLULES SONT PLEINES

De personnes de tout âge et de toute condition arrêtées dans des maisons malfamées, hier soir

DES GRAND'MERES, DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

On critique ces arrestations en trop gros bloc

La police a fait plusieurs descentes hier soir :

10 477, rue Craig, — maison tenue par Mme Dion, sept pensionnaires et cinq visiteurs.

21, 3, rue Berri, Mme Sabourin, cinq femmes.

30, 4, rue Claude, Mme Ste-Hilaire, huit "employées", un visiteur.

40, 25, rue Claude, Mme Branchaud, cinq pensionnaires, trois visiteurs.

Les cellules du poste Central sont remplies. La salle des femmes est bondée.

Le lieutenant Murphy, de faction hier

soir, a eu de l'ouvrage à enregistrer les noms de tous ces prisonniers.

La salle des hommes est remplie de clients qui solliciteront ce matin une audience "privée" devant le Recorder.

"On a rarement vu un troupeau aussi considérable, disait hier soir un ancien de la police. Ceux qui ont à cœur la bonne renommée de la ville de Montréal, doivent rougir de honte. Le temps est mal choisi pour faire des razzia semblables. Il y a certainement anguille sous roche. Quelque individu cherche à faire du capital ou de la réputation en agissant de la sorte. Personne n'osera dire que notre ville y gagne."

exhiber ainsi une cinquantaine de filles et de femmes. Cela peut bénéficier à quelque inspecteur de police qui veut témoigner de son zèle. C'est matière à spéculation."

"Dans la salle des femmes, la chaleur a été étouffante toute la nuit. Il y avait deux jeunes filles accroupies dans un coin et pleurant à fendre l'âme. L'une d'elles, prise d'hystérie, cria : "Rendez-moi, ma mère !"

Il y a à la cinquième de famille, deux fiancées, voire trois grand-mères.

Et parait que ça n'est pas fini. A 3 heures, ce matin, la patrouille repartait pour d'autres visites.

COUPS DE TELEPHONE

Il travaillait

M. Madore, député d' Hochelaga, est allé à Ottawa dans le but d'obtenir certain privilège pour une femme du comté, dont le mari a été incarcéré à Saint-Vincent de Paul pour crime d'incendie.

Etait-ce prévu ?

Un des énumérateurs d'Ontario a envoyé un compte de \$10 au bureau du recensement pour une paire de pantalons qu'un chien de cultivateur lui a dérobés pendant l'exercice de ses fonctions.

Les éleveurs

On nous téléphone d'Ottawa qu'il est virtuellement décidé que la commission du port de Montréal construira deux éleveurs avec l'avance de \$10,000, que le gouvernement lui a faite.

Dans l'honorable cell

M. Wilfred Fraser, ingénieur du ministère des Travaux publics, est tombé dans l'outil de l'Etat. A la rue des relèves que le jeune ingénieur a faite de la Rivière aux Français, le ministre a dû couvrir de \$2,000 le traitement de M. Fraser.

—Mme Turcotte, du secrétariat de l'honorable M. Tarte, a été définitivement et perpétuellement encaissée au ministère des Travaux publics.

Il file

Le départ précipité d'un agent à commission a créé un certain émoi dans les bureaux de la police de Québec. Il y avait eu fraude au préjudice de la maison A. J. Carrier et fils pour la somme de \$500, sur billet de la Banque de Montréal.

Promotion ecclésiastique

Le R. P. Francis Martin, trésorier de l'Université d'Ottawa, a été nommé procureur provincial des Oblats des provinces Américaines avec résidence à Lowell (Mass.).

NOS CASERNES

Les soumissions pour les réparations

La commission des incendies s'est réunie hier sous la présidence de l'échevin Laporte. Elle a décidé de recevoir des soumissions pour réparations aux postes de pompes No 1, coin des rues Craig et Chenneville, et No 3, coin des rues Richmond et Centre.

Poste No 1

Poste No 3

M. S. McDermott \$418.00 \$330.00

J. S. Couture 920.00 250.00

L. Langevin 800.00 300.00

C. Narbonne 425.00 20.00

A. Chagnon & Cie 652.00 389.00

G. Demers 555.00 225.00

A. Tétrault 494.00 400.0